



Nous sommes là pour vous aider



ASSOCIATIONS

COMPTE-RENDU FINANCIER DE SUBVENTION

(arrêté du Premier ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations)

Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée.

Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention.

Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisées du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois volets :

1. un bilan qualitatif de l'action (ou du projet) : mise en œuvre de l'action, bénéficiaires, lieux et délais de réalisation
2. un tableau de données chiffrées : budget **final réalisé**
3. l'annexe explicative du tableau : explication de certains postes du budget final

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits) :

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée.

Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne

qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celles qui les détiennent, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : C'MAFOR

Numéro SIRET : 810012591 00014

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations :

Référence de la demande : 00216052

Libellé de la demande : 2023 - 973 - Cayenne - Programme d'accompagnement Révèle-Toi - C'MAFOR

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

Ce parcours d'accompagnement nommé Révèle Toi proposé par C'MAFOR constitue un point d'étape clé dans la remobilisation des personnes durablement éloignées de l'emploi. Ce parcours proposé à pour mission d'accueillir, d'informer, d'accompagner et d'orienter nos bénéficiaires vers l'insertion professionnelle ou la réinsertion professionnelle en apportant des réponses adaptées à leur besoins à l'aide d'outils créés exclusivement à partir du recueil de besoins.

Contenu de l'action :

Thématique 1 : Développement personnel

Cette première thématique permet de dresser pour chaque bénéficiaire un état des lieux nécessaire à la construction de sa vision sur son environnement. Cette phase lui permet de s'interroger sur ce qui constitue la personne qu'il est aujourd'hui, dans le but de l'amener à construire une vision de celui qu'il pourra être demain.

Cette phase nous paraît essentielle avant d'élaborer un projet professionnel. Cette phase d'introspection et de rétrospective sur ses expériences, les éléments de son environnement, les composantes de sa personnalité, tout ce qui sera bon de valoriser dans son parcours de vie au service de la remobilisation professionnelle dans un premier temps et un retour à l'emploi dans un second temps.

Thématique 2 : Remobilisation socioprofessionnelle

Cette deuxième thématique permet d'identifier les ressources internes et externes favorisant la remobilisation socio-professionnelle pour chaque participant.

Cette phase permet de donner les bases de réflexion et du pouvoir d'agir pour chaque bénéficiaire pour surmonter un obstacle, une difficulté, qui peut se présenter à tout moment dans son parcours de vie, tant personnel que professionnel.

Cette phase permettra aussi d'identifier les attendus de la société quant aux exigences de compétences professionnelles et pouvoir tout en respectant son projet et ses valeurs, mobiliser ceux-ci au service d'une organisation plus grande,

Thématique 3 : Travail sur le projet de vie

Cette troisième thématique marque, après la phase d'introspection et de remobilisation, l'entrée dans la phase d'exploration des bénéficiaires. Les participants vont concrètement se confronter au monde extérieur et l'environnement socio-professionnel qui les entoure.

Thématique 4 : Travail sur le projet professionnel

Cette quatrième thématique met davantage en situation réelle le bénéficiaire, en se confrontant à de réels professionnels, en situation professionnelle, au plus proche de la réalité.

Cette thématique permet de mettre à profit les apports des 3 premières thématiques, au service d'une confrontation au réel monde socio-professionnel. La phase d'apprentissage laisse place à la première expérimentation, même si elle reste organisée et au sein de la prestation.

Calendrier du projet :

Juillet 2023 : Conception des outils d'accompagnement

Aout 2023 : Session n° 1 - entretiens diagnostic

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

Nombre approximatif total de personnes bénéficiaires : 32

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

Date de début : 01/07/2023

Date de fin : 31/12/2023

Lieux de réalisation : CAYENNE

Ce programme d'accompagnement est porté par le pôle Développement Personnel et Professionnel de C'MAFOR situé au 6 allée de l'Université de Yale, ZAC Hibiscus

Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Il est prévu pour chaque année d'accompagner 40 bénéficiaires. Sur la période concernée, au total, 32 personnes ont été reçues au moins en entretien diagnostique.

Par ailleurs, outre la partie accompagnement individuel, nous avons mis en place deux ateliers autour de la sensibilisation et l'accompagnement aux démarches d'accès aux droits sociaux.

2. Tableau de synthèse

Exercice 2023

CHARGES	Prévision	Réalisation	%
60 - Achats	4 400,00 €	2 050,00 €	46,5909 090909
Prestations de services	2 250,00 €	0,00 €	0%
Achats matières et fournitures	1 500,00 €	1 200,00 €	80%
Autres fournitures	650,00 €	850,00 €	130,769 230769
61 - Service extérieurs	4 292,00 €	3 678,00 €	85,6943 150046
Locations	3 472,00 €	3 472,00 €	100%
Entretien et réparation	250,00 €	88,00 €	35,1999 999999
Assurance	120,00 €	118,00 €	98,3333 333333
Documentation	450,00 €	0,00 €	0%
62 - Autres services extérieurs	660,00 €	459,00 €	69,5454 545454
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00 €	0,00 €	0%
Publicité, publication	600,00 €	399,00 €	66,5%
Déplacements, Missions	0,00 €	0,00 €	0%
Services bancaires, autres	60,00 €	60,00 €	100%
63 - Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0%
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €	0,00 €	0%
Autres impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0%
64 - Charges de personnel	22 386,00 €	29 264,00 €	130,724 559992
Rémunération des personnels	13 035,00 €	15 255,00 €	117,031 070195
Charges sociales	7 155,00 €	14 009,00 €	195,793 151642
Autres charges de personnel	2 196,00 €	0,00 €	0%
65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%
66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0%
Charges financières	0,00 €	0,00 €	0%
67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0%
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0%
68 - Dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0%
Dotation aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0%
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €	0,00 €	0%
Impôt sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés	0,00 €	0,00 €	0%
Charges indirectes	0,00 €	0,00 €	0%
Charges fixes de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0%
Frais financiers	0,00 €	0,00 €	0%
Autres charges indirectes	0,00 €	0,00 €	0%
Total des charges	31 738,00 €	35 451,00 €	

PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0,00 €	0,00 €	0%
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	0,00 €	0,00 €	0%
73 - Dotations et produits de tarification	0,00 €	0,00 €	0%
Dotations et produits de tarification	0,00 €	0,00 €	0%
74 - Subventions d'exploitation	31 738,00 €	12 000,00 €	37,81
Etat: Ministères, directions ou services déconcentrés,			
973-ETAT-POLITIQUE-VILLE	6 000,00 €	4 000,00 €	66,67
Conseil-s Régional(aux)			
Conseil-s Départemental (aux)			
Communautés de communes ou d'agglomérations	6 000,00 €	4 800,00 €	80,00
Commune(s)			
REMIRE MONTJOLY (97354)	8 000,00 €	0,00 €	0%
CAYENNE (97300)	8 000,00 €	3 200,00 €	40,00
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)			
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0,00 €	0,00 €	0%
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	3 738,00 €	0,00 €	0%
Aides privées (fondation)	0,00 €	0,00 €	0%
Autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%
756 Cotisations	0,00 €	0,00 €	0%
758 Dons manuels - Mécénat	0,00 €	0,00 €	0%
750 Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0%
76 - Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0%
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0%
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0%
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €	0%
789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €	0%
79 - Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0%
Transfert de charges	0,00 €	0,00 €	0%
Ressources propres affectées au projet	0,00 €	0,00 €	0%
Autofinancement (insuffisance prévisionnelle)	0,00 €	0,00 €	0%
Total des produits	31 738,00 €	12 000,00 €	

CONTRIBUTIONS			
86- Emplois des contributions volontaires en nature	650,00 €	0,00 €	0%
860- Secours en nature	0,00 €	0,00 €	0%
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	650,00 €	0,00 €	0%
862- Prestations	0,00 €	0,00 €	0%
864- Personnel bénévole	0,00 €	0,00 €	0%
TOTAL	32 388,00 €	35 451,00 €	

VOLONTAIRES ¹			
87- Contributions volontaires en nature	650,00 €	0,00 €	0%
870- Bénévolat	0,00 €	0,00 €	0%
871- Prestations en nature	650,00 €	0,00 €	0%
875- Dons en nature	0,00 €	0,00 €	0%
TOTAL	32 388,00 €	12 000,00 €	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine. 4

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Règle de répartition retenue : 33% pour les charges indirectes affectées à l'action subventionnée.

Respect du temps de travail affecté à l'action par les salariés positionnés sur le dispositif :

1 salarié : Conseillère en Insertion Professionnelle : 0,71 ETP

1 salarié : Cheffe de projet du pôle Développement Personnel et Professionnel : 0,5 ETP

1 salarié : Directrice : 0,40 ETP

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

Un écart significatif concernant la part dédiée aux prestations de services, celles-ci étaient prévues au financement des ateliers (avec des intervenants/formateurs externes). Cependant, nous n'avons pas fait appel à des prestations en externe car seuls deux ateliers ont été menés et ces derniers ont été réalisés en interne.

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

Aucune

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Concernant les produits de l'opération subventionnée, nous avons obtenu environ 38% des subventions prévisionnelles car d'une part, nous n'avons pas obtenu la quote part de la commune de Rémire-Montjoly. Pour les autres demandes de subventions, elles n'ont pas été accordées en totalité (par Exemple : pour l'ANCT une subvention de 6000,00€ avait été demandée, nous avons été notifiée à hauteur de 4000,00€).

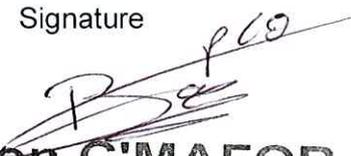
Je soussigné(e), (nom et prénom) Sandra LEGRETARD
l'association **C'MAFOR**

représentant(e) légal(e) de

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 15/05/2024 à Cayenne

Signature


Association C'MAFOR
Tél: 0594 31 81 45 -Fax: 0594 38 10 72
Siret : 810 012 591 00014
N° déclaration d'activité: 96973057197
Code APE : 8559A

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »